

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES  
COMTÉ DE SAGUENAY  
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session d'ajournement du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 23 avril 2008, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

Madame la conseillère  
et messieurs les conseillers

Julie Dubois  
Julien Dufour  
Martial Hovington  
Patrice Imbeault  
Jacques Morris  
Michel St-Laurent

Est également présente : Madame la directrice générale  
et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session spéciale;
2. Demande de cautionnement par la Corporation touristique pour un emprunt de 177 000\$;
3. Demande de la Corporation touristique pour hausser l'emprunt fait par la à la caisse populaire Desjardins;
4. Fermeture de la session spéciale.

---

**OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

M. Bouchard souhaite la bienvenue à l'assemblée, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

**08-04-0102 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et déposé

**08-04-0103 Résolution, autorisation conditionnelle de contracter un emprunt par la Corporation touristique des Bergeronnes**

---

CONSIDÉRANT QUE la Corporation touristique des Bergeronnes a préparé un projet de développement et de rénovations des infrastructures du Camping Bon-Désir des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE l'administration du Camping a obtenu des subventions de :

- Développement économique Canada pour un montant de 99 657\$
- Programme PMVI-Hydro de 18 673\$
- Tourisme Québec pour une somme de 100 000\$ conditionnelle à l'obtention du financement total du coût du projet soit un montant de 465 910 par l'ensemble des partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation touristique des Bergeronnes a injecté dans le projet une mise de fonds de l'ordre de 20 580\$;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a obtenu des confirmations pour des prêts par :

- Fiducie du Chantier de l'économie sociale de 155 000\$ remboursable au 181<sup>ième</sup> mois soit 15 ans après le déboursé;
- Réseau d'investissement social du Québec pour un montant de 22 000\$ remboursable sur une période de 5 ans, capital et intérêt;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois  
 APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault  
 ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUE LA Municipalité des Bergeronnes autorise la Corporation touristique des Bergeronnes à contracter un emprunt de l'ordre de 177 000\$ auprès de Fiducie du Chantier de l'économie sociale pour un montant de 155 000\$ et du Réseau d'investissement social du Québec de 22 000\$ conditionnel :

- à l'autorisation du Ministère des Affaires municipales et des Régions selon l'article 9 du code municipal dans le respect des conditions des articles 3.9 et 3.14 des offres d'investissement des deux organismes prêteurs identifiés préalablement;
- Conditionnel à la réception des états des résultats pro-formats actualisés par la Corporation touristique de son projet.

QUE la Municipalité des Bergeronnes doit abroger la résolution 08-03-0073 considérant l'article 9 du Code municipal

**08-04-0104 Résolution, autorisation de hausser l'emprunt à la caisse populaire Desjardins des Bergeronnes**

---

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes cautionne actuellement un emprunt à la caisse populaire Desjardins des Bergeronnes pour un montant maximal de 40 000 contracté par la Corporation touristique des Bergeronnes pour son projet de rénovations et de développement des infrastructures au Camping Bon-Désir;

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes, selon l'article 9 du Code municipal a le pouvoir de cautionner un emprunt jusqu'à concurrence de 50 000\$ sans obtenir l'aval du Ministère des Affaires municipal et des Régions;

ATTENDU QUE suite à des dépôts d'offres de financement par les partenaires soient Fiducie du Chantier de l'économie sociale et le Réseau d'investissement social du Québec;

ATTENDU QUE la Corporation a reçu des subventions de Développement économique Canada, du programme PMVI et une subvention conditionnelle de la part de Tourisme Québec avec condition;

ATTENDU QUE la Corporation touristique des Bergeronnes a fait une mise de fonds de l'ordre de 20 580\$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent  
ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes cautionne et se porte garante d'une hausse de l'emprunt déjà contracté par la Corporation touristique des Bergeronnes à la Caisse populaire Desjardins des Bergeronnes pour un montant de 9 900\$ totalisant ainsi un emprunt de 49 900\$

### **Période de questions**

Les questions portent uniquement sur la poursuite des travaux au Camping Bon-Désir.

### **08-04-0105 Fermeture de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington  
QUE l'assemblée soit et est levée à 22h51

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Myriam Lessard  
Secrétaire-trésorière et directrice générale